
# **1. INTRODUCTION**

Le présent document est le quatrième rapport mettant en évidence les progrès réalisés par l’UE et ses États membres dans la concrétisation de leurs engagements stratégiques communs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle[[1]](#footnote-2). Il est accompagné d’un document de travail des services de la Commission (SWD) contenant des informations complémentaires sur l’analyse et les études de cas.

Les auteurs du rapport s’intéressent essentiellement aux principales évolutions du cadre politique, analysent les tendances financières des décaissements[[2]](#footnote-3) et évaluent les priorités stratégiques. Ils mettent également en évidence les résultats et les progrès réalisés par l’UE et ses États membres dans les deux domaines thématiques prioritaires définis par le Conseil en 2018: i) l’autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et ii) la création d’emplois en milieu rural. Ils concluent en soulignant l’importance de huit orientations stratégiques.

Des exemples sont donnés tout au long du rapport sur la manière dont l’UE et ses États membres ont intensifié leur action dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l’agriculture durable.

# **2. ÉVOLUTION DES POLITIQUES EN EUROPE ET DANS LE MONDE**

Après des décennies de déclin, la faim et la malnutrition connaissent une recrudescence depuis 2015. En 2018, on estimait à 821 millions le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation[[3]](#footnote-4). En outre, si l’on agrège la prévalence de l’insécurité alimentaire modérée et grave, on estime que 26,4 % de la population mondiale (environ 2 milliards de personnes) souffrent d’insécurité alimentaire et que plus de 135 millions de personnes dans 55 pays ont souffert de faim aiguë nécessitant une aide urgente en matière d’alimentation, de nutrition et de moyens de subsistance[[4]](#footnote-5). Cette augmentation est due en grande partie aux conflits, aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Un maintien des tendances actuelles compromettrait la réalisation non seulement du deuxième objectif de développement durable (ODD) (Faim «zéro»), mais de l'ensemble des ODD à l'horizon 2030.

En 2018, le Conseil de l’UE a fait part de son inquiétude concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, à la suite des chiffres déjà alarmants et des derniers rapports sur la concrétisation des engagements stratégiques de l’UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur le plan d’action de la Commission sur la nutrition[[5]](#footnote-6). Le Conseil a invité la Commission à maintenir et à intensifier ses efforts en vue d’atteindre l’ODD 2 et d’inverser ainsi les tendances actuelles.

Au cours de la période de référence, l’UE et ses États membres ont contribué de manière significative à l’amélioration de la sécurité alimentaire mondiale grâce à l’ampleur de leur financement, à leur action de sensibilisation et à leur défense des questions majeures de gouvernance.

En 2018, l’UE et ses États membres ont ciblé leur action sur la mise en œuvre du consensus européen pour le développement signé en juin 2017[[6]](#footnote-7). Le consensus définit une approche commune de la politique de coopération internationale et de développement et la manière dont l’action extérieure de l’UE peut contribuer à la mise en œuvre fructueuse du programme de développement durable à l’horizon 2030. Il y est reconnu que la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un enjeu mondial majeur, et l’agriculture et la pêche durables sont considérées comme des moteurs essentiels dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités croissantes. L’UE et ses États membres sont par ailleurs invités à poursuivre leurs efforts afin d’éradiquer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes.

Au niveau mondial, l’UE et ses États membres ont poursuivi leurs efforts aux fins suivantes: i) renforcer la gouvernance dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment avec l’aide du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Mouvement pour le renforcement de la nutrition («Scaling Up Nutrition»,SUN); et ii) plaider en faveur de la mise en place d’un nouveau mécanisme de coordination mondial pour mettre fin aux crises alimentaires. Grâce à son soutien au réseau mondial contre les crises alimentaires, l’UE a continué à jouer un rôle de premier plan et à respecter son engagement à travailler de manière multilatérale afin de renforcer le lien entre l’humanitaire, le développement et la paix (priorité 6). Cette approche intégrée de la gestion des crises rassemble tous les acteurs majeurs et favorise activement la coordination et la collaboration sur le terrain. Le rapport annuel mondial sur les crises alimentaires réunit 16 institutions mondiales et régionales de premier plan dans le cadre du réseau d’information sur la sécurité alimentaire et est désormais largement reconnu en tant que document de référence pour l’analyse des crises alimentaires fondée sur le consensus. En 2018, le Réseau mondial a organisé la conférence intitulée «L’alimentation et l’agriculture en temps de crise», qui s’est tenue début 2019 à Bruxelles.

Dans le cadre de l’effort mondial de lutte contre la malnutrition, l’UE s’est activement employée à lutter contre la dénutrition, en particulier à prévenir les retards de croissance chez les enfants. La Commission s’est engagée à mobiliser 3,5 milliards d’EUR d’ici à 2020 en vue de réduire d’au moins 7 millions le nombre d’enfants présentant un retard de croissance dans les pays partenaires d’ici à 2025. Dans ses conclusions du 26 novembre 2018, le Conseil a reconnu les efforts déployés par la Commission pour honorer les engagements de l’UE et mobiliser tous les secteurs concernés afin de soutenir le programme en matière de nutrition à l’échelle mondiale et au niveau des pays partenaires. Le quatrième rapport sur l'état d’avancement du *plan d’action de l’UE sur la nutrition*, publié en 2019[[7]](#footnote-8), a confirmé que les investissements de la Commission dans le domaine de la nutrition étaient en bonne voie pour satisfaire à l’engagement politique de l’UE. Dans 42 pays partenaires, la prévalence des retards de croissance a diminué, passant de 39,2 % en 2012 à 34,9 % en 2019. Sur la base des tendances actuelles, on estime que 4,7 millions d’enfants dans ces pays échapperont à un retard de croissance. L’engagement visant à allouer 3,5 milliards d’EUR d’ici à 2020 a été honoré plus tôt que prévu en 2019.

Conformément au deuxième plan d’action de l’UE sur l’égalité des sexes (GAP II), les efforts visant l'adoption d'une approche porteuse de transformation pour améliorer l'égalité de genre se sont poursuivis. Le rôle essentiel joué par les femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires pour gérer les ressources naturelles et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle est pleinement reconnu. Le nombre de contrats prenant en considération la dimension de genre est passé de 37 % en 2014 à 57 % en 2018[[8]](#footnote-9).

Lors du «One Planet Summit» de 2017, l’UE s’est engagée à verser 270 millions d’EUR afin de soutenir la résilience au changement climatique et l’innovation agricole en vue d'une transformation durable des zones rurales. Avec le soutien financier de la France, la Commission a lancé l’initiative DeSIRA[[9]](#footnote-10) afin de renforcer le lien entre la recherche et l’innovation pour bâtir des systèmes alimentaires résilients au changement climatique et de réunir des éléments de preuve à l’appui des politiques menées dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. L’initiative DeSIRA soutient des projets de recherche et d’innovation en Afrique, en Asie et en Amérique latine et contribue à renforcer les capacités en matière de recherche et de gouvernance des principaux acteurs nationaux, régionaux et mondiaux. Elle se fonde sur trois grands piliers: 1) la recherche et l’innovation dans les systèmes agricoles et alimentaires; 2) des infrastructures de recherche propices à l’innovation et 3) des connaissances et des données probantes pour alimenter l’élaboration des politiques. Depuis 2018, plus de 40 projets ont été adoptés dans plus de 31 pays, et six États membres[[10]](#footnote-11) ont engagé des fonds supplémentaires en faveur de l’initiative DeSIRA afin de renforcer les synergies avec leurs portefeuilles bilatéraux et multilatéraux de recherche et d’innovation dans les domaines de l’agriculture et du développement rural.

Le partenariat UE-Afrique pour la recherche et l’innovation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d’agriculture durable met actuellement en œuvre une feuille de route UE-Union africaine convenue d'un commun accord (2016-2020). D’ici à la fin de l’année 2020, des fonds à hauteur de 190 millions d’EUR auront été mobilisés dans le cadre de l’initiative Horizon 2020, par l'intermédiaire du programme de subventions à la recherche de l’Union africaine et d’un programme de financement conjoint (LEAP-AGRI ERANet) par 10 États membres de l’UE et neuf États membres de l’Union africaine. Au total, près de 100 projets sont financés[[11]](#footnote-12).

Deux événements ont permis de renforcer la coopération entre l’Union africaine et l’UE. La conférence ministérielle Union africaine-UE de 2019 a permis de dégager un accord sur 10 points d’action, dont la création du réseau panafricain pour l’analyse économique des politiques (PANAP), qui vise le partage des connaissances relatives à l’analyse des incidences des politiques dans les pays subsahariens. Le dialogue politique de haut niveau entre l’Union africaine et l’UE de 2019 sur la science, la technologie et l’innovation vise à mieux utiliser les résultats de la recherche et à les traduire en produits et processus permettant d’accroître la production de denrées alimentaires de qualité grâce à des intrants appropriés, de renforcer la croissance des revenus et de favoriser le développement rural dans les deux régions.

L’UE et ses États membres ont accompli des progrès en ce qui concerne le renforcement du lien entre les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises (PME) et dans l’orientation de leurs investissements vers la création de possibilités d’emploi dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes et les femmes. En 2018, une communication relative à l’alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables[[12]](#footnote-13) a été adoptée dans le but de créer des emplois et de promouvoir un développement durable et inclusif. Une task-force pour l’Afrique rurale a également été mise en place afin de stimuler la création d’emplois dans le domaine de l’agriculture et le secteur agroalimentaire. Les principaux outils de l’UE pour encourager les investissements en Afrique (notamment en mobilisant d’autres sources de financement pour développer l’agriculture) sont le plan d’investissement extérieur et le fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique.

En ce qui concerne la coordination multilatérale, la Commission et cinq États membres[[13]](#footnote-14) restent membres du conseil d’administration de la plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD). Dans le cadre de la GDPRD, l’UE s’est fortement investie dans le groupe de travail des donateurs mondiaux dans le domaine de la gestion des terres (*Global Donor Working Group on Land*). L’UE et 28 partenaires se sont engagés à accroître la coordination et l’échange de connaissances sur les programmes de gouvernance foncière. En outre, ils soutiennent conjointement les solutions apportées aux problèmes fonciers dans les processus politiques. En 2018, l’UE a adopté un programme sur la gouvernance foncière[[14]](#footnote-15) qui vise à stimuler les investissements dans les terres afin d’accroître la productivité agricole et le développement durable.

# **3. FINANCES ET PROGRÈS RÉALISÉS**

La présente section offre un aperçu des décaissements de l’UE et de ses États membres en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN), ainsi que des avancées les plus récentes vers la concrétisation des priorités stratégiques.

**Décaissements**[[15]](#footnote-16)

Depuis 2012, le montant total de l’APD de l’UE et de ses États membres en faveur de la SAN n’a cessé d’augmenter, passant à 5 027 millions d’EUR en 2018, soit une hausse de 19,7 % par rapport à 2016. Ce montant représentait 8,1 % du total des flux d’APD en 2018, c'est-à-dire le niveau le plus élevé depuis 2012.

Du point de vue de la conception des politiques, les décaissements au niveau des pays ont continué à représenter la plus forte proportion de l’APD depuis 2012, soit 66 % en 2018. La proportion des décaissements au niveau régional a été stable en 2018 par rapport à 2016, mais leur volume a pratiquement triplé depuis 2012. Culminant à plus d’un milliard d’EUR, les dépenses consacrées aux initiatives mondiales et à la fourniture de biens publics mondiaux ont augmenté en 2018, après avoir enregistré une légère baisse en 2014 et en 2016.

En 2018, l’Afrique subsaharienne est restée le plus grand bénéficiaire de l’aide financière en faveur de la SAN, recevant près de la moitié de tous les décaissements. La part commune du financement en faveur de la SAN allouée à l'Amérique du Nord, à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud est relativement stable depuis 2012, fluctuant autour de 6 %. Bien que l’aide financière en faveur de la SAN dans les pays du voisinage ait augmenté depuis 2012, elle ne représente encore qu’une faible proportion du total des décaissements en la matière (6,7 % par an en moyenne).

De nombreuses activités ont bénéficié d’une aide financière en 2018, principalement dans les domaines du développement agricole durable, de l’aide alimentaire, du développement rural, de la nutrition de base et de la recherche agricole, qui ont représenté environ la moitié du financement total[[16]](#footnote-17).

**Tableau 1: répartition géographique des décaissements d’aide de l’UE et de ses États membres en faveur de la SAN en 2012, 2014, 2016 et 2018. En millions d’EUR et en pourcentage[[17]](#footnote-18)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Zone géographique | 2012 | *2012, en %* | 2014 | *2014, en %* | 2016 | *2016, en %* | 2018 | *2018, en %* | Total | *Total, en %* |
| Afrique subsaharienne | 1 440 | *42,8* | 1 650 | *45,1* | 2 242 | *53,4* | 2 463 | *49,0* | 7 795 | *48,0* |
| Asie, Pacifique et Océanie | 622 | *18,5* | 559 | *15,3* | 521 | *12,4* | 659 | *13,1* | 2 361 | *14,5* |
| Moyen-Orient | 12 | *0,3* | 54 | *1,5* | 40 | *0,9* | 64 | *1,3* | 169 | *1,0* |
| Pays du voisinage | 98 | *2,9* | 273 | *7,4* | 312 | *7,4* | 405 | *8,0* | 1 088 | *6,7* |
| Amérique du Nord, centrale et du Sud | 232 | *6,9* | 225 | *6,2* | 285 | *6,8* | 289 | *5,8* | 1 031 | *6,3* |
| Régional / non spécifié | 962 | *28,6* | 898 | *24,5* | 800 | *19,1* | 1 148 | *22,8* | 380 | *23,4* |
| **Toutes les régions** | **3 366** | *100* | **3 659** | *100* | **4 200** | *100* | **5 027** | *100* | **16 251** | *100* |

Le tableau 2 donne une vue d’ensemble de l’aide financière en faveur de la SAN dans le cadre des priorités stratégiques de l’UE. Les décaissements réalisés au titre de la priorité 1 (*Améliorer la résilience et les moyens de subsistance des petits exploitants*) ont constitué la majeure partie des flux totaux en faveur de la SAN. L’aide financière apportée au titre de la priorité 4 (*Renforcer les mécanismes de protection sociale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle*) a légèrement diminué par rapport à 2016. En revanche, l’UE et ses États membres ont considérablement augmenté leur aide financière en faveur du renforcement de la résilience aux niveaux individuel et national (priorités 1 et 6), allouant 62 % de l’augmentation nette à partir de 2016. D’une manière générale, l’augmentation nette significative du total des décaissements en faveur de la SAN en 2018 s’explique par le fait qu’un plus grand nombre de programmes ont été mis en œuvre et que le montant moyen de l’aide financière a été plus élevé.

L’autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l’égalité de genre occupent une place de plus en plus importante dans les programmes en matière de SAN. Le tableau 2 montre que cet objectif représentait une proportion significative (64 %) de l’aide financière totale en faveur de la SAN en 2018 (contre 53 % en 2016). Une tendance similaire a été observée pour les objectifs environnementaux. Ainsi, 51 % des décaissements liés à la SAN ont porté sur l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à ses effets. Les investissements en matière de recherche dans les secteurs liés à la SAN sont restés relativement stables: 10 % en 2018 contre 12 % en 2016. En outre, les initiatives visant un renforcement de la SAN ont bénéficié à un plus grand nombre de partenaires (130 pays bénéficiaires) en 2018.

**Tableau 2: progrès par rapport aux priorités stratégiques[[18]](#footnote-19)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères de performance** | **Nombre de programmes** | **Aide financière reçue, en millions d’EUR** | **Nombre de pays** |
|  | **2012** | **2014** | **2016** | **2018** | **2012** | **2014** | **2016** | **2018** | **2012** | **2014** | **2016** | **2018** |
| 1. Améliorer la résilience et les moyens de subsistance des petits exploitants | 1 560 | 1 822 | 1 863 | 4 471 | 2 022 | 2 137 | 2 120 | 2 377 | 108 | 103 | 108 | 126 |
| 2. Soutenir une gouvernance efficace | 410 | 588 | 632 | 1 160 | 395 | 535 | 698 | 802 | 84 | 92 | 87 | 97 |
| 3. Soutenir l’agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional | 98 | 188 | 228 | 333 | 151 | 191 | 226 | 409 |  |  |  |  |
| 4. Renforcer les mécanismes de protection sociale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle | 94 | 102 | 123 | 124 | 209 | 133 | 254 | 238 | 40 | 40 | 44 | 48 |
| 5. Améliorer la nutrition | 278 | 341 | 455 | 935 | 467 | 504 | 638 | 683 | 63 | 64 | 71 | 92 |
| 6. Améliorer la coordination entre les acteurs de l’aide humanitaire et de l’aide au développement pour accroître la résilience | 63 | 148 | 161 | 423 | 122 | 159 | 265 | 517 | 18 | 37 | 37 | 70 |
| **Total** | **2 503** | **3 189** | **3 462** | **7 446** | **3 366** | **3 659** | **4 200** | **5 027** |  |  | **114** | **130** |
| **Dont...** |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |
| Programmes de recherche | 149 | 154 | 463 | 1 189 | (16 %) | 379 | 300 | 493 | 491 | (10 %) |   |   | 69 | 92 | (71 %) |
| Programmes tenant compte de la dimension de genre |   |   | 1 879 | 4 251 | (57 %) |   |   | 2 404 | 3 382 | (67 %) |   |   | 97 | 114 | (88 %) |
|  *Objectif principal* |  |  | *155* | *575* | *(8 %)* |  |  | *171* | *168* | *(3 %)* |  |  | *51* | *77* | *(59 %)* |
|  *Objectif important* |  |  | *1 724* | *3 676* | *(49 %)* |  |  | *2 233* | *3 214* | *(64 %)* |  |  | *97* | *113* | *(87 %)* |
| Programmes d’adaptation aux effets du changement climatique |   |   | 1 344 | 2 976 | (40 %) |   |   | 1 826 | 2 407 | (48 %) |   |   | 95 | 116 | (89 %) |
|  *Objectif principal* |  |  | *308* | *691* | *(9 %)* |  |  | *342* | *381* | *(8 %)* |  |  | *67* | *93* | *(72 %)* |
|  *Objectif important* |  |  | *1 036* | *2 285* | *(31 %)* |  |  | *1 484* | *2 026* | *(40 %)* |  |  | *91* | *100* | *(77 %)* |
| Programmes d’atténuation du changement climatique |   |   | 598 | 1 315 | (18 %) |   |   | 693 | 946 | (19 %) |   |   | 89 | 108 | (83 %) |
|  *Objectif principal* |  |  | *82* | *192* | *(3 %)* |  |  | *75* | *85* | *(2 %)* |  |  | *40* | *56* | *(43 %)* |
|  *Objectif important* |  |  | *516* | *1 123* | *(15 %)* |  |  | *618* | *861* | *(17 %)* |  |  | *86* | *105* | *(81 %)* |

**Progrès dans la concrétisation des priorités stratégiques**

La présente section donne un aperçu des activités entreprises à l’appui des six priorités stratégiques en matière de SAN. Des informations plus détaillées et des exemples concrets sont fournis dans le document SWD annexé au présent rapport.

Les **priorités stratégiques 1 et 6** «*Améliorer la résilience et les moyens de subsistance des petits exploitants*» et «*Améliorer la coordination entre les acteurs de l’aide humanitaire et de l’aide au développement pour accroître la résilience*» demeurent les éléments les plus importants du portefeuille de la coopération au développement de l’UE et de ses États membres. Le soutien fourni porte de plus en plus sur les dynamiques sous-jacentes socio-économiques, environnementales et en matière de sécurité qui sont en jeu dans les systèmes alimentaires durables, résilients et sains. L’amélioration de ces systèmes alimentaires devrait permettre de renforcer le développement rural durable et de prévenir les crises alimentaires. L’UE a intensifié son soutien au réseau mondial contre les crises alimentaires, qui joue un rôle essentiel dans la transformation des systèmes agroalimentaires en mettant l’accent sur des informations consensuelles, des investissements stratégiques à effet de levier et une action coordonnée et intégrée dans le cadre du lien entre l’humanitaire, le développement et la paix.

**Priorités stratégiques 2 et 3:** l’UE et ses États membres ont investi dans la *gouvernance foncière* dans une quarantaine de pays et ont fortement augmenté les *investissements responsables dans les entreprises de l' agroalimentaire*, notamment en menant des initiatives de financement mixte aux fins du développement de chaînes de valeur agroalimentaires durables. L’UE a également développé une pêche et une aquaculture durables en accordant une attention particulière à la pêche artisanale en raison de son potentiel à apporter des avantages économiques et sociaux, notamment aux femmes. En outre, l’UE et ses États membres ont renforcé leur soutien à la gouvernance et à l’architecture globales de la recherche et de l’innovation agricoles et ont considérablement amélioré les capacités de recherche des pays en matière d’innovation au sein des systèmes nationaux de connaissance et d’innovation agricoles.

**Priorité stratégique 4:** le soutien de l’UE aux *mécanismes de protection sociale* s'est maintenu au même niveau (237 millions d’EUR en 2018). L’UE a formulé un ensemble d’orientations comprenant des principes directeurs, des enseignements tirés d'expériences passées et des pratiques prometteuses en vue de soutenir les programmes de protection sociale dans les situations de chocs et de crises prolongées[[19]](#footnote-20).

Dans le cadre de la **priorité stratégique 5**, l’UE a déjà tenu en 2019 (un an avant la date prévue) son engagement d’investir 3,5 milliards d’EUR dans la *nutrition* d’ici à 2020 et a intensifié ses efforts d’analyse de la manière dont son aide contribue à éviter les retards de croissance. L’UE et ses États membres continuent à renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation à l’échelle mondiale et à s’attaquer aux multiples formes de malnutrition dans leurs programmes de soutien afin d’atteindre l’objectif mondial de réduction des retards de croissance d’ici à 2025.

**Tableau 3: exemples de projets ayant produit des résultats notables**

|  |  |
| --- | --- |
| **Priorité stratégique 1** | Les **Pays-Bas** soutiennent le «*projet d’appui à la production agricole au Burundi (PAPAB)*» en appliquant l’approche du *plan intégré paysan (PIP)*. En s’appuyant sur un plan d’exploitation agricole, les petits producteurs de denrées alimentaires sont mieux à même d'investir dans la gestion de la fertilité des sols et la résilience des systèmes agricoles avec, à la clef, une sécurité alimentaire accrue. Grâce à cette approche, 37 400 ménages ont manifestement augmenté leur productivité et leurs revenus, tandis que 18 700 hectares de terres agricoles sont gérés de manière plus durable. Un autre programme néerlandais, «*Geodata for Agriculture and Water* » (G4AW, géodonnées pour l’agriculture et l’eau), utilise des données satellite dans le but d’améliorer la sécurité alimentaire. L’objectif est d’en faire bénéficier 4,5 millions de petits exploitants agricoles d’ici à 2022, grâce à 23 projets menés dans 14 pays. En 2018, l’**Irlande** a lancé 13 nouvelles variétés améliorées de légumineuses, de céréales, de racines et de tubercules au Malawi, dont des haricots biofortifiés en fer et en zinc et une patate douce à chair orange riche en vitamine A. |
| **Priorité stratégique 2** | La **Finlande** mène le projet «*Responsible and Innovation Land Administration* » (administration foncière responsable et innovante) en Éthiopie dans le but de mettre en place le système national d’information sur les terres rurales, qui traite toutes les données d’enregistrement foncier et les transactions foncières (héritage, divorce, donation, etc.). En 2019, 14,5 millions de parcelles avaient été enregistrées. |
| **Priorité stratégique 3** | L’**Allemagne** a financé le projet régional «*Agricultural Technical Vocational Education and Training for Women*» (Formation et enseignement professionnels techniques en agriculture en faveur des femmes), qui vise à promouvoir le développement des compétences des femmes dans le secteur agricole. Elle a exécuté le projet en collaboration avec l’Agence de développement de l’Union africaine (AUDA-NEPAD) dans six pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Malawi et Togo). |
| **Priorité stratégique 4** | En soutenant les systèmes de protection sociale dans 23 pays en développement, le **Royaume-Uni[[20]](#footnote-21)** a aidé les personnes pauvres et vulnérables à se constituer des moyens de subsistance plus productifs et plus résilients. Il a également aidé les gouvernements à mettre en place des systèmes de réaction aux chocs, notamment grâce à des programmes de transfert en espèces dans des pays comme le Kenya et l’Éthiopie. Au lendemain de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations, ces programmes ont aidé les populations à se procurer de la nourriture en suffisance, réduisant ainsi la faim et le risque de famine.  |
| **Priorité stratégique 5** | Grâce au projet «*SA.NI – Food Security, Nutrition and Hygiene for Equatorial band’s communities in South Sudan* » (SA.NI – Sécurité alimentaire, nutrition et hygiène pour les communautés de la bande équatoriale au Soudan du Sud), l’**Italie** a permis à 1 550 personnes d’avoir accès à l’eau, a dispensé la formation «Safe Water Champion» (Ambassadrice de l’eau potable) à 450 femmes et a offert des services prénataux à 5 000 femmes enceintes et/ou allaitantes. |
| **Priorité stratégique 6** | L’UE a financé le projet «*Rapid City Profiling Towards Early Recovery in Yemen* » (Profilage rapide des villes en vue d’un redressement rapide au Yémen) afin de mieux cibler et coordonner les investissements dans les domaines de l’humanitaire, du redressement et du développement, ainsi que de renforcer dans certaines villes la résilience des parties prenantes et des populations touchées par le conflit. |

**Programmation conjointe**

L’UE et ses États membres ont accompli des progrès significatifs au niveau de la programmation conjointe. Cette approche a été adoptée dans 23 pays et la mise en œuvre a commencé. Pour soutenir ce processus, l’UE a défini de nouvelles lignes directrices et établi de nouveaux documents d’orientation en matière de programmation conjointe à l’intention des États fragiles et touchés par des conflits et des pays en développement et à revenu intermédiaire plus avancés[[21]](#footnote-22). Deux événements mondiaux d’apprentissage par les pairs ont également été organisés au Cambodge et en Ouganda, respectivement en décembre 2018 et en novembre 2019. Les deux événements ont rassemblé un large éventail de représentants des pays partenaires, de l’UE et de 16 États membres, qui ont défini des mesures et des outils pratiques pour formaliser des approches communes et renforcer le poids, la voix et la visibilité de l’UE au niveau des pays.

|  |
| --- |
| **Encadré 1: programmation conjointe de l’UE en Bolivie**La Bolivie a été l’un des premiers pays à se lancer dans une programmation conjointe avec l’UE, huit États membres et la Suisse. La stratégie européenne commune 2017-2020 est alignée sur le programme patriotique 2025 de la Bolivie et sur le plan de développement économique et social 2016-2020. La programmation conjointe a favorisé la collaboration et la coordination dans plusieurs secteurs au sein du groupe UE+. Dans le domaine de la SAN, elle a démontré qu’un dialogue régulier et des activités communes constituent des leviers essentiels pour rassembler les partenaires de l’UE, de la programmation conjointe à la mise en œuvre conjointe. |

|  |
| --- |
| **Encadré 2: programmation conjointe de l’UE à Madagascar** En 2018, l’UE, l’Allemagne et la France se sont lancées dans une programmation conjointe et ont mené une analyse conjointe. À la suite des élections présidentielles de janvier 2019, qui ont débouché sur la première alternance politique dans le pays, le gouvernement malgache a élaboré le *plan émergence Madagascar* 2019-2023, qui doit définir la stratégie de la programmation conjointe prévue en 2020. Les partenaires de l’UE ont de plus en plus souvent mis en œuvre des programmes et des projets communs dans différents secteurs. Cette large collaboration a permis d’améliorer la synchronisation et la complémentarité des interventions, y compris au niveau du soutien à la société civile. Dans le domaine de la SAN, la culture du «*mieux travailler ensemble*» a clairement permis d’accélérer les progrès dans la mise en œuvre conjointe et d’engager un dialogue politique structuré avec le gouvernement dans les différentes plateformes de coordination.  |

# **4.** **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

La nature pluridimensionnelle des questions en matière de SAN, la diversité des projets, les différents systèmes et canaux de mise en œuvre, les objectifs spécifiques des politiques de développement et les pratiques statistiques propres à chaque État membre sont autant de facteurs qui rendent difficile la communication d’indicateurs agrégés standard montrant les effets de l’action sur le terrain. L’UE et ses États membres intensifient toutefois leurs efforts d’harmonisation pour l’établissement des rapports d’Eurostat et des rapports sur les ODD[[22]](#footnote-23).

Le tableau 4 présente des résultats quantifiés sur quelques thèmes choisis, à savoir l’aide aux personnes en situation d’insécurité alimentaire, la nutrition, la gestion durable des écosystèmes agricoles et pastoraux et le soutien aux petits exploitants afin d’accroître la production durable et d’améliorer l’accès aux marchés, aux terres et au financement. Il convient toutefois de faire preuve de prudence dans les comparaisons, car les méthodes de calcul peuvent différer d’un pays à l’autre et le tableau ne donne pas une image complète des efforts entrepris dans chaque domaine, mais seulement ce qui a été capturé par les outils disponibles.

**Tableau 4: résultats et effets sur le terrain**

|  |  |
| --- | --- |
| Autriche | En 2017-2018, 1 327 983 petits exploitants agricoles ont bénéficié de mesures financées par l’Agence autrichienne de développement et destinées à accroître la production agricole durable et à améliorer l’accès aux terres et autres ressources naturelles, aux services financiers et aux marchés. Parmi ces petits exploitants agricoles, 399 217 se trouvaient en situation d’insécurité alimentaire. |
| Commission européenne (2013-2018). | 17 787 000 femmes en âge de procréer et enfants de moins de cinq ans, dont 1 381 000 en situation d’insécurité alimentaire (2018), ont bénéficié de programmes liés à la nutrition. 26 197 000 personnes en situation d’insécurité alimentaire ont bénéficié d’une aide de l’UE.Des pratiques de gestion durable des terres ont été introduites sur 4 152 000 hectares.6 985 000 petits exploitants, dont 828 000 en situation d’insécurité alimentaire (2018), ont bénéficié de mesures financées par l’UE visant à améliorer leur production durable, leur accès aux marchés et la sécurité des terres. |
| Finlande | En 2015-2017, des projets bilatéraux et de la société civile ont permis d’aider quelque 3 106 000 agriculteurs, dont 41 % de femmes, à améliorer leur production durable, leur accès aux marchés et la sécurité des terres. La coopération du secteur privé a permis de soutenir plus de 2 200 000 agriculteurs. 120 000 familles ont eu accès à la propriété foncière; 64 % des certificats fonciers ont été obtenus par des couples mariés et 19 % par des femmes seulement. En outre, 3 245 400 hectares de forêt font à présent l'objet d'une utilisation durable grâce à des opérations bilatérales, de la société civile et du secteur privé. |
| France | En 2016-2018, 9 086 289 exploitations familiales ont été soutenues dans le cadre de projets financés par l’Agence française de développement (AFD) et destinés à rendre celles-ci plus compétitives, à adapter leurs pratiques agricoles au changement climatique et à faciliter leur accès à la terre et aux services financiers.57 621 000 hectares ont bénéficié de programmes de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité (2016-2018). En 2017-2019, 5,4 millions de personnes en situation d’insécurité alimentaire ont bénéficié du programme d’aide alimentaire du ministère de l’Europe et des affaires étrangères. |
| Allemagne | En 2018, le programme mondial «Sécurité alimentaire et nutritionnelle et amélioration de la nutrition» du ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ), lancé dans le cadre de l’initiative allemande «ONE WORLD – no hunger», a incontestablement permis d’améliorer la nutrition de 178 600 femmes en âge de procréer et de 67 400 enfants de moins de deux ans. Au moins 16 millions de personnes en situation d’insécurité alimentaire ont bénéficié des mesures d’amélioration de la SAN adoptées par le gouvernement allemand[[23]](#footnote-24). |
| Pays-Bas (2019) | 20 100 000 personnes sous-alimentées ont reçu une aide; environ 15 300 000 d’entre elles ont retiré un bénéfice indéniable de l'amélioration de leurs apports alimentaires. 19 200 000 petites exploitations familiales ont bénéficié d’une aide financière; 6 600 000 d'entre elles ont augmenté leur productivité et leurs revenus et 5 600 000 ont (également) obtenu un meilleur accès aux marchés.673 000 hectares de terres agricoles ont été améliorés, dont 612 000 hectares ont bénéficié de pratiques plus éco-efficaces et 118 000 hectares sont devenus plus résilients aux agressions et aux chocs. Un régime foncier sûr a été garanti à 113 000 agriculteurs. |
| Royaume-Uni | 60 300 000 enfants de moins de cinq ans, femmes (en âge de procréer) et adolescentes ont bénéficié de mesures liées à la nutrition (avril 2015-mars 2019). En 2018-2019, le ministère britannique du développement international (DFID) comptait 49 programmes d’agriculture commerciale en cours qui avaient bénéficié à plus de 22 millions d’agriculteurs et soutenu ou créé plus de 140 000 emplois. |

# **5. DOMAINES THÉMATIQUES**

Comme l’a demandé le Conseil en 2018, le présent rapport se penche plus particulièrement sur deux thèmes spécifiques: l’autonomisation des femmes et l’emploi rural.

**Autonomisation des femmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**

Reflétant l’engagement de l’UE en faveur d’une approche visant à faire évoluer les questions de genre, la part des mesures en matière de SAN qui intègrent les questions d’égalité de genre est passée de 37 % en 2014 à 57 % en 2018. Les mesures prises par l’UE et les États membres ont permis d’améliorer de plus en plus l’accès des femmes aux ressources de production et aux possibilités d’emploi, de favoriser les changements de comportement, tels que la prise de décision conjointe dans les ménages ruraux, et de mettre à la disposition des femmes des plateformes leur permettant de faire valoir leurs droits.

Au Kenya, au Mozambique, au Malawi et au Sénégal, le programme LANDac financé par les **Pays-Bas** soutient l’accès des femmes aux terres agricoles en les associant à la collecte de données et aux discussions sur la gouvernance foncière. Au Malawi, l’UE renforce les systèmes de gouvernance foncière pour les petits exploitants agricoles en formant les fonctionnaires locaux aux droits fonciers des femmes et en organisant un forum sur les droits fonciers des femmes afin de renforcer l’aptitude des femmes à diriger. L’**Italie** a renforcé la participation des femmes aux chaînes de valeur au Mozambique et a étendu les services de nutrition maternelle et infantile de proximité en Afghanistan. Au Mali, l’**UE** et l’**Allemagne** ont facilité l’accès des femmes aux terres irriguées, améliorant ainsi leur accès à une alimentation diversifiée et saine.

L’UE et ses États membres multiplient les plaidoyers en faveur d’une approche visant à faire évoluer les questions de genre dans le cadre des dialogues politiques engagés avec les pays partenaires. Ainsi, l’UE et ses États membres ont contribué à la réalisation d’une analyse commune de la situation en la matière en vue de mettre en place des partenariats intersectoriels à Madagascar. De même, ils ont renforcé la coordination entre les partenaires de l’UE aux fins de la diffusion de messages sur les violences envers les femmes en Colombie prenant en considération les questions d’égalité hommes-femmes.

Parmi les notes thématiques de l’UE présentant une approche attentive à la dimension de genre en matière de gouvernance foncière, de nutrition et de développement des chaînes de valeur figure le document «*Closing the gender gap through agri-food value chain development*» (Combler l’écart entre les hommes et les femmes grâce au développement des chaînes de valeur agroalimentaires), qui vient compléter ses méthodes d’analyse des chaînes de valeur sous l'angle du développement (*value chain analysis for development*, VCA4D) visant à évaluer les effets d’une chaîne de valeur sur le développement social, notamment sur l’égalité hommes-femmes. Au Cambodge, l’instrument d'analyse VCA4D a mis en lumière la participation des femmes aux activités aquacoles dans les systèmes de production semi-intensive et de production en cages, ainsi que leur sous-représentation dans les prises de décision concernant la politique de la pêche.

**Création d’emplois ruraux**

Dans le cadre de la communication de 2018 relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables[[24]](#footnote-25), l’UE et ses partenaires africains élaborent des pactes pour l’emploi et la croissance (PEC), en concentrant leurs efforts conjoints sur les chaînes de valeur offrant le plus grand potentiel de création d’emplois. Le cas échéant, des liens sont établis avec d’autres initiatives internationales telles que l’initiative du G20 sur l’emploi des jeunes en milieu rural[[25]](#footnote-26).

En juillet 2019, par exemple, l’UE a partagé son PEC[[26]](#footnote-27) avec le gouvernement ougandais afin d'encourager la convergence avec les principales priorités de l’UE définies avec les États membres, les institutions financières partenaires et d’autres acteurs, ainsi que dans le cadre de dialogues avec le gouvernement et le secteur privé. Le PEC vise à soutenir les chaînes de valeur de la sylviculture, de l’agriculture et de l’élevage qui permettent la création d’emplois, l’innovation, la participation des femmes et des jeunes au processus de production, l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à ses effets, et la complémentarité avec d’autres programmes.

Parmi les actions financées par l’UE visant à stimuler l’investissement et la création d’emplois figure l’initiative AgriFI, qui encourage les investissements dans les petites exploitations agricoles et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) grâce au financement mixte. Pour contribuer au développement des chaînes de valeur agricoles, l’UE tire parti des possibilités offertes par les marchés locaux, régionaux et mondiaux et applique la méthodologie VCA4D afin d’évaluer les effets des chaînes de valeur sur la création d’emplois, comme en Zambie (œufs et aquaculture), au Honduras (café), en Sierra Leone (huile de palme), en Tanzanie (café), en Guinée-Bissau (mangue et citron vert), au Burundi (banane) et au Bénin (ananas[[27]](#footnote-28)).

|  |
| --- |
| **Encadré 3: stimulation de la création d’emplois dans les chaînes de valeur en Sierra Leone**L’**Allemagne** soutient l’«Employment Promotion Programme III» (Programme de promotion de l’emploi III) visant à créer de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur du cacao, du café, du riz et des légumes. Il s'agit de travailler avec les MPME et les jeunes afin d’améliorer leurs compétences en leur offrant un encadrement et un accompagnement solides de façon à créer de nouveaux emplois (indépendants et salariés). En 2016-2019, le programme a soutenu 1 200 entreprises et formé 36 000 jeunes, créant ainsi plus de 9 000 nouveaux emplois et possibilités de travail indépendant. En 2019, plus de 250 000 personnes en avaient bénéficié. |

|  |
| --- |
| **Encadré 4:** **collaboration avec les pays partenaires afin de stimuler la création d’emplois et d’asseoir la paix, la sécurité et le développement au Sahel**Dans la région du Sahel et du lac Tchad, le fonds fiduciaire d’urgence de l’UE pour l’Afrique (EUTF) a contribué à la création de plus de 27 500 emplois, a aidé 129 000 personnes à développer des activités génératrices de revenus et a permis à 50 000 personnes de recevoir une formation professionnelle et de développer leurs compétences en 2018-2019. Le soutien de l’UE est essentiel pour accroître la participation des jeunes à la vie économique, et il contribue ainsi aux efforts de stabilisation de l’EUTF dans la région. Quelque 700 000 jeunes ont bénéficié d’initiatives de création d’emplois et de stages, de formations professionnelles et d’un soutien pour développer leurs compétences.  |

|  |
| --- |
| **Encadré 5:** **renforcement de la croissance agricole durable, de l’emploi et de la sécurité alimentaire au Malawi**L’**UE** et l’**Allemagne** soutiennent le programme «More Income and Employment in Rural Areas of Malawi (MIERA) mis en place par Kulima, qui vise à accroître les revenus et les possibilités d’emploi des petits exploitants agricoles et des MPME dans un certain nombre de chaînes de valeur (manioc, arachide, soja et tournesol). Depuis 2017, plus de 23 000 petits exploitants agricoles ont été formés à l’économie agricole et aux techniques agricoles et commerciales, et 300 accords contractuels dans ce domaine ont été signés entre de grandes entreprises du secteur et des organisations d’agriculteurs. Les agriculteurs ont augmenté leurs revenus de 20 % et 900 emplois ont été créés. |

# **6. CONCLUSIONS**

L’UE et ses États membres ont adopté une approche globale afin de soutenir les politiques et les programmes des pays partenaires. Ils ont concentré leurs efforts conjoints sur le renforcement de la résilience des personnes les plus vulnérables aux crises alimentaires, l’augmentation des investissements responsables dans les systèmes alimentaires durables, l’amélioration des résultats nutritionnels, la stimulation de l’innovation et la prise en considération de l’égalité de genre et de l’autonomisation des femmes. Les expériences présentées dans le présent rapport et dans le document SWD qui l’accompagne montrent l’importance des actions ci-après.

1. **Adopter une approche globale des systèmes alimentaires durables et inclusifs qui permettent une alimentation sûre et nutritive et des régimes alimentaires sains pour tous.** Il s'agit de se concentrer sur les systèmes alimentaires dans leur ensemble, de la production durable à la consommation, en passant par la transformation, le commerce et la commercialisation, et de trouver un équilibre entre les facteurs climatiques, sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux. L’approche tient compte de l’égalité entre les sexes, conformément au deuxième plan d’action de l’UE sur l’égalité des sexes (GAP II). Elle reconnaît également le rôle important de la pêche et de l’aquaculture dans le contexte de la SAN, ce qui requiert une meilleure gestion du milieu marin qui respecte les lois sur l’accès aux stocks halieutiques, aux terres et aux ressources en eau, ainsi que d’accorder une attention particulière aux avantages qui en résultent pour les petits pêcheurs et les petits aquaculteurs.
2. **Soutenir le réseau mondial contre les crises alimentaires en tant que contributeur essentiel au développement de systèmes alimentaires durables dans le cadre du lien entre l’humanitaire, le développement et la paix.** Ce soutien de l’UE et de ses États membres implique une analyse commune, des investissements stratégiques et des réponses coordonnées aux niveaux national, régional et mondial. L’UE et ses États membres devraient continuer à répondre à la fois aux besoins immédiats et aux facteurs socio-économiques, environnementaux et de paix sous-jacents afin d’éviter des crises alimentaires récurrentes.
3. **Accorder la priorité à une approche multipartite de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l’agriculture durable afin d’accélérer les progrès dans le cadre du programme de développement durable à l’horizon 2030.** Cette approche comprend notamment la mise en place de mécanismes de gouvernance aux niveaux mondial, régional, national et local. La stratégie devrait s’accompagner d’un renforcement des partenariats avec le système des Nations unies (notamment avec les agences des Nations unies basées à Rome et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale), les organismes de recherche, les plateformes multipartites mondiales, le secteur privé et les organisations de la société civile afin de définir et d’appliquer des normes mondiales.
4. **Renforcer les systèmes de recherche et d’innovation agricoles aux niveaux national, régional et mondial afin de favoriser la résilience au changement climatique.** L’UE et ses États membres devraient continuer à soutenir l’architecture de gouvernance institutionnelle et les capacités des organisations régionales et nationales de recherche agricole. Ils devraient également favoriser l’innovation durable grâce à la mise en place de partenariats multipartites tels que l’initiative DeSIRA.
5. **Accroître les investissements publics et privés responsables dans l’agriculture, la pêche et l’agro-industrie durables, y compris en combinant les aides pour soutenir les petits exploitants agricoles, les pêcheries et les MPME.** L’UE et ses États membres devraient continuer d'accorder la priorité aux effets sur le développement économique, environnemental et social dans son soutien aux investissements privés dans les entreprises agroalimentaires, notamment en investissant davantage dans des chaînes de valeur durables et inclusives, qui tiennent compte de la dimension de genre.
6. **Soutenir la commercialisation locale et régionale et accélérer le commerce agricole inter- et intrarégional.** L’UE et ses États membres devraient continuer à soutenir les accords, tels que l'accord relatif à la zone de libre-échange continentale africaine, qui favorisent l’intégration régionale et qui peuvent contribuer à créer de nouveaux marchés et de nouveaux emplois décents, à accroître la compétitivité et à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires.
7. **Promouvoir une agriculture qui tient compte du changement climatique, y compris l’agroécologie, en reconnaissant l’importance d’une agriculture durable dans la perspective de l’atténuation du changement climatique et de l’adaptation à ses effets**, comme le prévoit l’action commune de Koronivia pour l’agriculture[[28]](#footnote-29) et comme le soulignent d’autres engagements en la matière. Dans ce contexte, l’UE et ses États membres devraient aider les pays en développement à honorer leurs contributions déterminées au niveau national.
8. **Lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, tout en continuant à accorder la priorité aux groupes de population les plus vulnérables.** L’UE devrait continuer à évaluer les effets de son action sur la réduction des retards de croissance et à en faire rapport, tout en s’attaquant à toutes les formes de malnutrition qui touchent les personnes vulnérables. Les programmes en matière de nutrition devraient également contribuer à la transformation durable des systèmes alimentaires.

Ces observations sont également pertinentes dans le cadre de la préparation du sommet «Nutrition pour la croissance» et du sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires qui se tiendront en 2021.

|  |
| --- |
| **COVID-19 et sécurité alimentaire**La pandémie de COVID-19 faisait encore rage au moment où s’achevait la rédaction du présent rapport. On est encore loin d'avoir pris toute la mesure des conséquences de la COVID-19, et de la crise socio-économique qu’elle a déclenchée, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la gravité des répercussions du confinement et des retombées sur les moyens de subsistance des populations rurales. Il ressort des premières estimations que les conséquences pourraient être considérables, plusieurs millions de personnes étant confrontées à la perte de leurs revenus et, dans un même temps, à une augmentation des prix des denrées alimentaires locales et importées en raison des problèmes de logistique et, dans certains cas, des restrictions à l’exportation (pour le riz, par exemple).En outre, le risque que les mesures de lutte contre la crise sanitaire aggravent fortement les crises alimentaires actuelles apparaît évident, car la production agricole de certaines régions pourrait être mise à mal par les difficultés d’accès des agriculteurs aux intrants et par les autres défis auxquels ils font face (tels que des conditions météorologiques extrêmes, les parasites et les maladies, ou les invasions de criquets pèlerins, par exemple). Les pays touchés par des crises multiples sont particulièrement exposés à l’insécurité alimentaire. L’UE et ses États membres sont en train d’adapter leurs portefeuilles de coopération afin de pouvoir répondre à ces défis. Plus fondamentalement, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer l’approche «Une seule santé» et de s’attaquer aux raisons sous-jacentes de l’augmentation des maladies résultant des interactions entre les animaux et les humains, parmi lesquelles figurent la perte de biodiversité, le recours à des pratiques agricoles non durables ainsi que la commercialisation et le commerce de denrées alimentaires dangereuses. |

1. Un cadre stratégique de l’UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire, COM(2010) 127 final. [↑](#footnote-ref-2)
2. La partie financière du présent rapport et le document SWD qui l’accompagne couvrent la période allant jusqu’à 2018 inclus (pour des raisons de méthodologie/comparabilité); les enseignements tirés couvrent également l’année 2019. [↑](#footnote-ref-3)
3. La situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture (2019). [↑](#footnote-ref-4)
4. Source: rapport mondial sur les crises alimentaires (2020) publié le 21 avril 2020. [↑](#footnote-ref-5)
5. Conclusions du Conseil (14283/18) du 26 novembre 2018. [↑](#footnote-ref-6)
6. <https://www.consilium.europa.eu/media/24004/european-consensus-on-development-2-june-2017-clean_final.pdf> [↑](#footnote-ref-7)
7. 11850/19. [↑](#footnote-ref-8)
8. Study on EU Achievements in Food and Nutrition Security and Sustainable Agriculture 2014-2018, p. 27. [↑](#footnote-ref-9)
9. Development Smart Innovation through Research in Agriculture (développement et innovation intelligente grâce à la recherche dans le domaine de l’agriculture). [↑](#footnote-ref-10)
10. L’Allemagne, la France, l’Italie et les Pays-Bas ont mobilisé un cofinancement en espèces à l’appui de l’initiative DeSIRA par l’intermédiaire de leurs départements des affaires étrangères ou de leurs agences de développement; la Belgique et l’Espagne ont mobilisé un cofinancement en nature, quantifié, par l’intermédiaire de leurs agences de développement. [↑](#footnote-ref-11)
11. [https://library.wur.nl/WebQuery/leap4fnssa-projects?q=\*](https://library.wur.nl/WebQuery/leap4fnssa-projects?q=*) [↑](#footnote-ref-12)
12. COM(2018) 643 final du 12.9.2018. [↑](#footnote-ref-13)
13. L’Allemagne, la Finlande, la France, l’Italie et les Pays-Bas. [↑](#footnote-ref-14)
14. Annexe 1 du programme d’action annuel 2018, décision de la Commission C(2018) 8063 final. [↑](#footnote-ref-15)
15. Les méthodes d’établissement de rapports varient d’un État membre de l’UE à l’autre. Les chiffres indiqués dans le présent rapport reflètent uniquement la méthode spécifique utilisée pour le présent exercice et ne prennent pas en compte les flux d’aide humanitaire. Les données concernent les institutions de l’UE et seulement 10 États membres, qui représentent 91,2 % du total des flux d’aide publique au développement (APD) des institutions de l’UE et des 28 États membres en 2018. La méthode est présentée en détail dans le document SWD annexé au présent rapport. À l’instar des précédents rapports, ce quatrième rapport (publié en 2020) présente les derniers chiffres officiels disponibles, en l’occurrence ceux qui concernent 2018. Il inclut également des projets de moindre envergure (moins de 100 000 EUR), d'où une augmentation du nombre de projets pris en considération. Indépendamment de ce changement méthodologique, l’année 2018 montre une nette augmentation du nombre de projets et des montants déboursés par rapport à 2016 (3 928 contre 3 462). Ces projets de moindre envergure ne représentaient toutefois que 2,4 % du total des décaissements en faveur de la SAN en 2018. [↑](#footnote-ref-16)
16. Secteurs définis en fonction de la classification sectorielle du comité d’aide au développement (CAD) de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). [↑](#footnote-ref-17)
17. Les régions renvoient à la classification régionale du CAD de l’OCDE. Les «pays du voisinage» désignent les pays partenaires de la politique européenne de voisinage (PEV) et quelques autres pays candidats et candidats potentiels. Les chiffres mentionnés dans les tableaux 1 et 2 sont arrondis. [↑](#footnote-ref-18)
18. Les données concernent l’UE et seulement 10 États membres. Pour des informations détaillées sur la méthodologie employée, voir le document SWD annexé au présent rapport. [↑](#footnote-ref-19)
19. <https://europa.eu/capacity4dev/sp-nexus/documents> [↑](#footnote-ref-20)
20. Au cours de la période de référence, le Royaume-Uni était membre de l’Union européenne. [↑](#footnote-ref-21)
21. <https://europa.eu/capacity4dev/joint-programming/highlights?page=1> [↑](#footnote-ref-22)
22. Partenariat entre le Pacte mondial des Nations unies et la Global Reporting Initiative. [↑](#footnote-ref-23)
23. Ce nombre ne concerne que les projets de coopération technique [mis en œuvre par l’Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ)]. En raison du chevauchement des groupes cibles, les données relatives aux effets d’autres projets (coopération financière, projets multilatéraux) n’ont pas été prises en considération ici. [↑](#footnote-ref-24)
24. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52018DC0643&from=FR> [↑](#footnote-ref-25)
25. <https://www.consilium.europa.eu/media/23551/2017-g20-rural-youth-employment-en.pdf> [↑](#footnote-ref-26)
26. <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/68138/eu-jobs-and-growth-compact-uganda-supporting-job-creation-and-economic-growth_tk> [↑](#footnote-ref-27)
27. Études VCA, 2016-2020: <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d-> [↑](#footnote-ref-28)
28. Décision 4/CP.23. [↑](#footnote-ref-29)